

Bulletin d'Informations 2022/2023

*Union Départementale des  
Personnels et Retraités de la  
Gendarmerie des Deux-Sèvres*





Orientée depuis 1946, sur la défense des intérêts des **retraités, veuves et ACTIFS** de la gendarmerie, l'UNPRG, forte de ses 30000 adhérents, est leader des associations de la gendarmerie.

### Ses buts : UNIR – SOUTENIR – AGIR

**Unir** : L'ensemble des personnels qui servent ou qui ont servi en gendarmerie et leurs familles, dans l'amitié, la solidarité entre frères d'arme et assurer la cohésion intergénérationnelle.

**Soutenir** : L'ensemble des membres de la communauté gendarmerie fragilisé ou en grande difficulté, les orphelins et les familles des personnels décédés en service.

**Agir** : Pour défendre les valeurs et le prestige de la gendarmerie et pour soutenir le personnel en activité, les acquis et les intérêts des retraités et veuves de l'arme, la mémoire et l'honneur de tous les anciens combattants et victimes de guerre et de tous les morts pour la France.

## DEVENEZ ACTEUR

N'attendez plus, rejoignez-nous en contactant le président, un membre du bureau de l'UD 79 ou votre délégué de secteur

### Parrainez un nouveau retraité ou un actif de votre résidence

Le parrain (adhérent UD79) bénéficiera d'une réduction sur sa prochaine cotisation :

**Un parrainage** = diminution d'un tiers de ma cotisation **7€**

**Deux parrainages** = diminution de deux tiers de ma cotisation **14€**

**Trois parrainages** = exonération de cotisation **20€**

Par ailleurs, l'UD se verra diminuer la côte part du siège national de l'UNPRG de 50% pour tout nouvel adhérent.

Nous comptons vraiment sur vous tous pour cette opération vitale à la survie de notre association.

(Voir le modèle de bulletin d'adhésion à la page 2)

**N'hésitez pas à consulter le site internet : <https://udprg79.e-monsite.com/>  
Un bulletin d'adhésion y figure. Vous devrez l'adresser à notre trésorier, ce qui nous permettra de vous identifier comme parrain et de bénéficier des conditions réduites de votre prochaine cotisation.**





# Union Départementale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie des Deux-Sèvres

Mairie 32 rue du Palais 79400 St-MAIXENT L'ECOLE

## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e) : *Nom Prénom* \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tel \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

**Souhaite adhérer à l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie UD79 en qualité de :**

(1) Actif (20€) Epouse (10€)	<input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> Ancien GA & GAV <input type="checkbox"/> Concubin – Pacsé <input type="checkbox"/> Epouse <input type="checkbox"/> Réserviste <input type="checkbox"/> CSTAGN
Couple (30€)	<input type="checkbox"/> Retraité ou en activité avec épouse
Veuf ou Veuve (9€)	<input type="checkbox"/> Veuve ou veuf
(2) Sympathisant (25€) Couple (35€)	<input type="checkbox"/> Personnel civil ou militaire Gendarmerie <input type="checkbox"/> Personnel civil ou militaire autres armes <input type="checkbox"/> Toute personne honorablement connue
(3) Bienfaiteur (A partir de 25€)	<input type="checkbox"/> Toute personne désintéressée, honorablement connue, apportant ponctuellement une aide matérielle ou financière.

- *Date et lieu de naissance* : \_\_\_\_\_
- *Dernière affectation* : \_\_\_\_\_

UNEO : OUI  NON  Adhérent Groupe d'entraide : OUI  NON   
CNG : OUI  NON  Abonné à La Voix du Gendarme : OUI  NON   
Officier : OUI  NON  Sous-officier : OUI  NON

Ci-joint, un chèque de : € , à l'ordre de "UNPRG UD79" représentant ma cotisation pour l'année  
**Réglementation sur les dossiers à caractère personnel** : Réglementation européenne UE 2016/679 prenant effet le 25/05/2018)  
*J'autorise que mes coordonnées personnelles ci-dessus soient communiquées au siège de l'UNPRG et à celui de l'UDPRG 79 aux fins de gestion et de communication interne. Je reconnais être informé(e) avoir droit d'accès à mes informations et au droit à l'oubli.*

Le : / / 20  
Signature :

CARTE délivrée le : / / 20

Parrain : *Nom* \_\_\_\_\_ *Prénom* \_\_\_\_\_

Note à l'intention de l'agent recruteur :

- Dans la mesure du possible, bien vouloir remplir les rubriques ci-dessous indiquées :
- Secteur de rattachement : \_\_\_\_\_ N° liste du nouvel adhérent : \_\_\_\_\_

**Destinataire** : Trésorier de l'UD79 : Alain ROY 26 rue Léonce Riffault 79460 MAGNÉ

**(1) Membres actifs** : Personnel(s) retraité(es) ou pensionné(es) et Personnels de la Gendarmerie en activité de service  
Veuf ou veuves des retraités et des personnels de la gendarmerie en activité de service  
Epouses, époux, concubins (es), pacsé (es) des retraités ou pensionnés et des personnels de la Gendarmerie en activité de service  
Les anciens Gendarmes auxiliaires ainsi que le Gendarmes adjoints volontaires  
Les réservistes opérationnels de la Gendarmerie  
Personnels civils et militaires du corps de soutien, retraités (es) ou en activité de service au sein de la Gendarmerie

**(2) Membres sympathisants** : Personnels militaires, civils, réservistes servants ou ayant servi sous contrat dans la gendarmerie.  
Personnels civils ou militaires des autres armes et des services en position de retraite ou en activité de service  
Toute personne honorablement connue, qui adhère aux valeurs et principes de la Gendarmerie Nationale et qui s'acquitte d'une cotisation annuelle.

**(3) Membres bienfaiteurs** : Toutes personnes désintéressées, honorablement connues, apportant ponctuellement une aide matérielle ou financière.



# Sommaire



RUBRIQUES	PAGES
Avis de parrainage – Recrutement.....	1
Bulletin adhésion UDPRG.....	2
Sommaire.....	3
Edito du Président.....	4
Rapport d'activités année 2021.....	5 à 7
Fonds d'entraide.....	8
Bilan du trésorier.....	9
Décès - Activités secteur Thouars –Bressuire .....	10
Evènements divers 2022.....	11 à 15
Caisse Nationale du Gendarme .....	16
Les gendarmes qui veillent sur les victimes - MPF.....	17 à 18
Informations sociales .....	19 à 24
Nouveau souffle pour les anciennes casernes.....	25 à 26
Conseil d'administration .....	27
Délégués de secteurs.....	28
Calendrier festivités 2023.....	29
Détente Jeux.....	30

## RAPPEL

*Afin de servir un plus grand nombre d'adhérents, lors d'envoi d'informations sociales ou autre texte par courrier électronique, nous invitons ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à bien vouloir nous communiquer leur adresse internet. Par mesure de sécurité et de confidentialité, elle ne sera pas divulguée.*

*Il est également demandé à tous les adhérents de signaler tout changement d'adresse, de courriel ou de téléphone A adresser par mail (de préférence) au secrétaire général à l'adresse suivante :*

***patrickfanfan.faucher@orange.fr***

*D'autre part, afin de vous simplifier les démarches parfois complexes auprès des divers organismes, un guide pratique des formalités à accomplir, lors d'un décès d'un adhérent ou d'une veuve, est à la disposition des délégués de secteur sur le site de l'UDPRG rubrique « informations sociales ». Par ailleurs le secrétaire général, Patrick Faucher doit être informé, le plus rapidement possible de tout décès, adhérent comme épouse.*

*A adresser par mail au secrétaire général à l'adresse suivante :*

***patrickfanfan.faucher@orange.fr*** ou téléphoniquement : ***0549757639 - 0687927062***



# Edito du Président



Nous voici arrivé à cette période charnière où 2022 se termine pour laisser place à une nouvelle année, celle de 2023.

Pour 2022 nous garderons en mémoire, des événements marquants tels qu'une redistribution de la sphère parlementaire, les épisodes caniculaires, la flambée des prix tant pour l'alimentaire que les carburants et la pénurie partielle, pour ne citer qu'eux. Le nouveau gouvernement veut aller au bout de réformes, promesses de campagne.

Heureusement nous n'avons pas eu à subir d'événements dramatiques (violents orages avec des précipitations records, incendies). Pour autant je sais que certains d'entre nous se sont mobilisés notamment durant les fortes chaleurs afin d'être au plus près des plus vulnérables d'entre nous, et qu'ils en soient remerciés.

Alors 2023 nous réserve quoi ?

Le réchauffement climatique s'impose à nous comme nous l'avons vu dans nos jardins, senti dans nos habitations et même ressenti dans nos corps, souhaitons qu'il ralentisse sa marche en avant.

Les événements géopolitiques – la guerre en Ukraine – couplés aux conditions climatiques donnent un coup d'accélérateur à ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « crise énergétique » avec des conséquences importantes sur notre quotidien. Pour limiter l'impact sur le budget de nos familles, le gouvernement par l'intermédiaire des médias, déversent sur les ondes radio, à la télévision, nombre de conseils d'économie. Si l'objectif reste louable, beaucoup le ressentent comme de l'infantilisation. En effet nous n'avons pas attendu leurs bonnes paroles pour agir, car nous reprenons les coutumières habitudes de vie héritées de nos parents.

Ce monde poursuit sa mutation et nous devons nous y préparer tant matériellement que psychologiquement.

Conscient que cela peut rester difficile nous devons prendre soins les uns des autres, par des contacts téléphoniques, des visites, et conserver cet esprit de grande famille gendarmique.

Je vous engage à nouer ou renouer des liens entre vous comme j'ai pu le constater lors de nos agapes.

A cours de l'année 2022, l'augmentation des invités à notre A.G. ainsi qu'aux divers moments de convivialité, augure une embellie dans l'esprit festif de notre UD 79. Des voyages de courte durée devraient en être une résultante.

Si la crise de l'énergie et l'ambiance actuelle demandent des réponses, sachez que vous pouvez compter sur l'entière mobilisation du conseil d'administration, du bureau national et de moi-même, pour vous apporter les réponses les plus appropriées et être au plus près de vous.

Permettez-moi de vous interpeller. Les délégués de secteurs et le CA travaillent pour le bien de notre UD et je les en remercie. Mais vous, nos adhérents et bienfaiteurs, je vous demande de nous faire part de vos remarques et suggestions afin que nous avancions. Les idées neuves restent toujours bonnes à recevoir.

Je vais conclure mon propos en vous adressant tous mes vœux pour 2023. Je vous souhaite d'être entourés de ceux que vous aimez, de vivre des moments intenses, de savourer le quotidien. Que cette nouvelle année soit riche en joies intenses et bonheurs durables.

Le président Jean-Michel PUAUT



# Rapport d'activités du secrétaire général

## Rapport d'activités 2022



C'est avec grand plaisir que je vous retrouve aujourd'hui sans l'appréhension du Covid qui nous tenaillait tous en 2021, tout du moins à l'heure où je rédige le présent rapport.

2022 a donc été une année de retour à la normale mais la crise Covid a laissé des traces. Elle n'est malheureusement pas totalement terminée mais nous avons appris à vivre avec ce fichu Covid. Il nous faut continuer à rester prudent. Fort heureusement la vaccination en a réduit les conséquences graves. J'en profite pour vous adresser tous mes vœux de bonne santé, et vous invite à continuer à nous rejoindre dans nos activités, l'isolement étant bien souvent l'ennemi du bien être.

Je vais à présent vous présenter le présent rapport qui rend compte des activités de l'association depuis la dernière assemblée générale à ST AUBIN LE CLOUD le 10 Mars 2022.

Il sera divisé en deux parties : Les activités corporatives puis les activités de loisirs et de convivialité

### I : Les activités corporatives

Depuis notre dernière assemblée générale, trois membres du conseil d'administration n'ont pas souhaité renouveler leur mandat après de nombreuses années de bons et loyaux services. Je voudrais les mettre ici à l'honneur et les en remercier. Le C.A. se compose à présent de 18 membres et serait heureux d'accueillir de nouveaux participants.

**La reprise des travaux en 2022** : L'Union Départementale s'est réunie pour la première fois de l'année le vendredi 28 janvier en comité restreint avec les membres du bureau uniquement en raison de la crise COVID. Le but de cette réunion était de préparer celle du 16 Février, le loto du 27 Février et l'assemblée générale du 3 mars.

**La réunion du 16 Février 2022** : Nous nous sommes retrouvés le mercredi 16 Février au restaurant « la Virgule » à Chaban de Chauray en présence de 15 membres. Parmi les divers sujets abordés, figuraient : la modification de nos statuts pour être en conformité avec les statuts nationaux, les diverses informations de notre président départemental et l'organisation de notre AG. A l'issue, nous nous sommes retrouvés au Groupement à NIORT pour l'hommage aux héros de la Gendarmerie mais en comité restreint en raison des contraintes sanitaires encore prégnantes.



Un hommage a été rendu aux 3 Victimes de l'année

2021 suivi d'un dépôt de gerbes en présence du Directeur de Cabinet de Madame la Préfète et de l'Adjoint au commandant de groupement et des autorités habituelles

**Notre Assemblée générale 2022** : Programmée en 2021 à ST AUBIN LE CLOUD mais annulée en raison de la crise sanitaire, c'est tout naturellement en ce même lieu qu'elle s'est déroulée le 10 Mars 2022 en présence de 70 adhérents. Après l'approbation des différents rapports, notre président national Gérard SULLET est intervenu pour nous présenter les orientations de l'UNPRG dont les plus importantes portent sur le volet social et dont vous avez pu avoir connaissance avec le compte rendu qui vous a été communiqué.

Parmi les points forts de cette AG, nous avons le moment de l'AG extraordinaire pour la modification des statuts –la modification du prix des cotisations (20€ pour l'adhérent – 10 € pour son épouse – 30€ pour le couple.) – l'élection du tiers sortant ainsi que celle d'un nouveau commissaire aux comptes M.

GUILLEMOTEAU-TRISTAN Jean qui s'est porté volontaire pour remplacer notre camarade Gilles GUERIN. Je voudrais profiter de cet instant pour remercier Jean et Gilles ainsi que les nouveaux élus reconduits dans leur fonction. A l'heure où le volontariat pour prendre des responsabilités dans les associations se fait difficile, leur implication mérite d'être soulignée et ils ont toute notre reconnaissance. Les autres points forts ont été les interventions des présidents des UD17 et 49, de Mme SAVARIT Directrice de l'ONACVG – de M. le Maire de ST AUBIN LE CLOUD et du Colonel VALOIS représentant le commandant le groupement.

A l'issue, nous nous sommes retrouvés devant

le pot de l'amitié puis devant une bonne table en présence de M. le Maire et du Colonel VALOIS. Prévu pour l'AG 2021 annulée, nous avons conservé le traiteur CANIVET pour rester fidèles à nos engagements.

**Réunion du conseil d'administration et des délégués de secteurs du 24 Mai :** Nous avons tenté de centrer cette année le lieu de la réunion en fixant le restaurant « Les terrasses du Lac » à SECONDIGNY le 24 Mai 2022. Sur les 32 délégués que compte notre association, 17 sont représentés. Parmi les sujets abordés figurent entre autres les bilans des manifestations passées et les prévisions pour celles à venir en l'occurrence la journée cohésion – le repas de rentrée et l'assemblée générale 2023. Enfin le planning des manifestations pour l'année 2023 a été envisagé afin que les dates puissent être communiquées sur le bulletin remis en fin d'année.

**Réunion du conseil d'administration du 23 Septembre :** Dernière réunion de l'année, Elle s'est tenue en un lieu centré du département, au restaurant de Montplaisir à ST CHRISTOPHE SUR ROC en présence de 14 membres du CA. Le site a servi de test car c'est en ce lieu que se déroulera notre assemblée générale du 3 Mars 2023.

Le calendrier des manifestations 2023 a été établi définitivement et figurera sur le bulletin de fin d'année. Un point a été fait sur le bilan financier dont les avoirs s'élèvent à 19 757,68 € et sur les effectifs avec 347 adhérents. Le devenir du fonds d'entraide a été une nouvelle fois abordé.

En l'absence de volontaire pour reprendre l'activité du groupe loisir, le conseil d'administration a voté à l'unanimité sa dissolution.

Parmi les achats faits ou envisagés figurent l'achat d'un drapeau pour le secteur Sud qui est financé en partie par l'UNPRG – Le conseil Départemental – l'ONACVG – et l'UDPRG 79 ainsi que l'achat d'un vidéo projecteur et d'un écran. Le conseil d'administration a validé la proposition faite par le président PUAUT d'offrir un colis de Noël aux veuves de plus de 75 ans.

La proposition d'Alain ROY d'organiser une journée pour assister à une séance du cabaret « l'Ange Bleu » à BORDEAUX est également validée.

Nos deux présidents (départemental et national) invitent les délégués de secteurs et les membres du CA à établir un tableau afférent à leur frais de déplacement, afin d'en obtenir une défiscalisation.

Le président national Gérard SULLET met en avant l'existence de dossiers de demandes de secours dans le cadre de la dépendance et signale la signature d'une nouvelle convention avec la CNG.

## II : Les activités de convivialité et de loisirs

L'union départementale a une activité dense dont le but est d'informer et aider nos adhérents sans oublier la convivialité. Un effort a été fait sur la prévision des dates des manifestations 2023 qui sont portées à la connaissance de l'ensemble des adhérents avec le bulletin de fin d'année.

### **La section de NIORT**

**Le loto annuel** de l'UDPRG 79 s'est déroulé le dimanche 27 Février à la salle des fêtes de CHAURAY en présence de 75 participants. Cette



année, tous les lots ont été achetés. En raison de la crise économique due en partie au Covid, il nous était apparu indécent de demander des lots à nos commerçants qui nous sponsorisent habituellement. La même ferveur a été observée qu'avant la crise Covid, preuve que ce rendez-vous de début d'année est toujours apprécié.

**La journée famille** s'est déroulée le vendredi 24 juin 2022 à Pied Blanc à AIFFRES. Désormais orientée sur une journée pique-nique, la météo capricieuse est venue contrecarrer nos plans. Fort heureusement, nous avons pu nous replier à l'intérieur où les convives ont pu apprécier les andouillettes ou saucisses mitonnées par notre camarade BENOIS et Jany fidèle au poste pour la deuxième année. Les participants ont particulièrement apprécié la présence au repas du capitaine POMMIER, adjoint au commandant de compagnie de Niort et de son épouse. Partie sera remise l'année prochaine au même endroit.



**Le repas de rentrée** : C'est à la salle des fêtes du plan d'eau de VERRUYES le 7 Octobre 2022 que les 81 convives se sont rassemblés. Bon repas préparé par le traiteur CANIVET et ASSOCIES et bonne humeur étaient de mise. Après une bonne préparation de ses plages musicales, notre DJ National Gérard SULLET a ravi et endiablé l'assemblée par ses morceaux choisis. C'était pour lui l'occasion de découvrir qu'il pouvait piloter la sono depuis son téléphone portable, assis à table un verre à

la main. Merci encore au DJ qui contribue à maintenir nos anciens en pleine forme.

**La section de THOUARS-BRESSUIRE** est animée comme toujours par Jacky BACLE et André CLAVEAU. Cette année elle n'a pu organiser la galette des rois en raison de la crise Covid mais nos deux compères n'en ont pas pour autant baissé les bras. Ils l'ont remplacée par la galette de pâques qui a eu lieu le 2 Avril 2022 à la salle des fêtes de LUCHE THOUARSAIS en présence de 45 participants.

Le pique-nique quant à lui s'est tenu le 15 juin 2022 à la salle des loisirs de Luzay et a permis de rassembler 35 convives.

Le traditionnel repas en commun s'est déroulé le 19 Octobre 2022 au restaurant les trois marchands à BRESSUIRE. 32 invités ont répondu présents à l'invitation.

Un grand merci à Jacky BACLE et André CLAVEAU qui par leur implication continuent d'animer le secteur du nord du département.

Un remerciement particulier à nos porte drapeaux des deux secteurs qui ont répondu présents aux obsèques de nos camarades ainsi que pour les cérémonies où ils étaient sollicités.

Pour le secteur Sud, nous n'avons plus de porte-drapeau titulaire et sommes toujours à la recherche d'un volontaire. C'est le président et le secrétaire général qui se relaient en attendant. Fort heureusement nous pouvons compter sur le suppléant notre camarade Marcel THEBEAU.

Comme vous avez pu le constater, nos effectifs bien que stable cette année n'en sont pas moins en baisse et les jeunes ne se bousculent pas pour nous rejoindre. Fort heureusement, les décès ont été moins importants. Notre population vieillit et les contraintes liées à l'âge s'amplifient. L'UDPRG79 veillera à mettre en œuvre les dispositions sociales prises par l'Echelon National et notre président Gérard SULLET. Il nous faut veiller les uns sur les autres. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés. J'en profite pour remercier les délégués de secteurs et saluer le travail accompli car ils sont notre lien essentiel avec nos adhérents. N'oublions pas non plus ce soutien tant indispensable pour nos veuves en adhérant au fonds d'entraide. Le capital versé est une petite aide ponctuelle mais le geste accompli est d'un grand réconfort pour celle qui est dans la peine.





## Fonds d'entraide



Créé en 1974 le groupe entraide connaît des difficultés financières. Ce fonds d'entraide est administré par une commission de gestion. En tant que responsable de cette commission, c'est à moi qu'a été confiée la charge peu agréable mais néanmoins nécessaire d'exposer la situation.

Actuellement l'objectif est d'apporter une aide financière à l'ayant droit lors du décès de l'adhérent. Un appel de fonds à hauteur de 20€ est demandé à chaque adhérent tous les quatre décès. Au plus juste il faudrait 120 cotisants pour équilibrer la trésorerie.

### **Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Une simple analyse permet de comprendre. En 1994 le groupe d'entraide comprenait 195 cotisants. Au 1<sup>er</sup> octobre 2022 ce groupe d'entraide ne compte que 62 adhérents et 9 bienfaitrices. Lors du dernier appel de fonds en janvier, la recette était à hauteur de 1500 €. Partant de ce constat la trésorerie enregistre tous les 4 décès un déficit. Faute de nouveaux adhérents et par conséquent de rentrée d'argent il s'éteindra naturellement à brève échéance.

A chaque réunion du conseil d'administration, le Président et les membres s'interrogent sur le maintien de ce « fonds d'entraide ». Toutefois il a été décidé de le conserver en maintenant le montant de l'adhésion actuelle et le versement de l'aide jusqu'à épuisement des fonds. Comme on peut le constater la marge de manœuvre est faible. La solidarité est à l'image de notre société mais c'est avant tout de nos veuves dont il s'agit.

Maintenant je m'adresse à tous les adhérents au fonds d'entraide que je remercie au passage pour leur générosité en leur demandant, lorsqu'ils reçoivent la correspondance pour la provision de fonds, de régler le plus rapidement possible ce qui évitera des relances ou tout malentendu.

Malheureusement depuis la parution du dernier bulletin d'information, des deuils ont frappé des familles. C'est alors que l'on constate que c'est toujours avec émotion qu'elles perçoivent le secours.

### **Qui peut adhérer et comment ?**

Peuvent adhérer au fonds d'entraide tous les retraités de l'UNPRG des Deux Sèvres après avoir renseigné un bulletin d'adhésion, toute personne non bénéficiaire reste libre de contribuer à cette œuvre de solidarité.

L'adhérent est tenu de verser au fonds d'entraide une cotisation de 20 € destinée à alimenter un fond permettant de régler sa quote-part, une cotisation non annuelle est réclamée tous les quatre décès.

Le responsable informe les adhérents des décès survenus et demande le versement d'une nouvelle provision qui devra être effectuée dans le délai d'un mois.

### **Ayants droits**

Le conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e) de l'adhérent, les enfants légitimes handicapés, concubin ou concubine vivants au foyer au moment du décès.

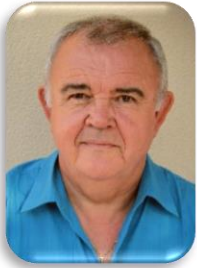
La commission du « groupe d'entraide » vous assure de son entier dévouement.

Depuis la dernière parution du bulletin d'information, nous avons à déplorer le décès de quatre camarades :

Monsieur FAUCHER Michel  
Monsieur SARRAULT André  
Monsieur CORNUAULT Marcel  
Monsieur GRELLIER Marcel



## Bilan du Trésorier



La crise du Covid 19 n'est pas tout à fait derrière nous, mais le ralentissement de l'épidémie nous a permis cette année de reprendre quelques activités. Les finances de notre association ont surmonté cette crise et restent d'un bon niveau.

Le fait marquant de l'année est une nouvelle fois l'acquisition de plaques funéraires à hauteur de 891,00 €, principale dépense de l'année.

L'essentiel des recettes est constitué par les cotisations des adhérents.

A noter le bon résultat de la tombola du repas de rentrée à Vasles compensant largement l'absence du loto de janvier annulé.

Le reversement des cotisations au siège et les frais de fonctionnement tels qu'assurances, affranchissement, fournitures de bureaux constituant les principales dépenses.

**Le bilan 2022 vous sera présenté lors de l'AG de 2023.**

Au 31 décembre 2021 notre UD comptait :

223 retraités - 79 veuves - 44 sympathisants - 8 actifs : **soit un effectif total de 354 adhérents**

(dont 16 adhérents exonérés de cotisation) **(- 25 par rapport à 2020)**

### NOS EFFECTIFS

Si la baisse de l'effectif « retraités » et « veuves » est constante (cause naturelle due aux décès), la cessation de nos activités au sein du groupe loisirs continue d'impacter le nombre de nos « sympathisants », dont 11 d'entre eux ont encore choisi de nous quitter cette année.

Notons les 9 adhésions enregistrées loin de compenser nos pertes d'effectifs.

### **Nouveau : les tarifs 2023 ont changé**

Sur proposition du conseil d'administration, adoptée lors de l'assemblée générale 2022, et dans un souci d'alignement sur les pratiques au niveau national, il a été introduit une nouvelle catégorie dite « **couple** » incluant la cotisation de nos épouses afin que celles-ci puissent bénéficier, après un délai de carence d'un an, des mêmes avantages en termes d'aides sociales notamment.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Couple : 30 € (retraité + épouse) - Veuves : 9 €
- Retraités : 20 €
- Sympathisants : 25 € - Bienfaiteurs : à partir de 25 €.

Elles sont à régler par chèque libellé à l'ordre de l'UNPRG-UD Deux Sèvres remis à votre délégué de secteur lors de la distribution du bulletin annuel ou, en cours d'année, à adresser au trésorier. (voir page 20)

Bonne année 2023 et surtout bonne santé à tous.

Votre trésorier Alain ROY



## Deuils



Monsieur **FAUCHER**, Michel, le 21 novembre 2021 à l'âge de 93 ans.  
 Monsieur **BUFFART**, Richard, le 30 novembre 2021 à l'âge de 90 ans.  
 Monsieur **SARRAULT**, André, le 4 janvier 2022 à l'âge de 89 ans.  
 Monsieur **VITTET**, Claude, le 8 janvier 2022 à l'âge de 94 ans.  
 Madame **ROY** Eliette, épouse de ROY Camille, le 11 janvier 2022 à l'âge de 90 ans.  
 Madame **BOUSSEMART** Christiane, épouse de BOUSSEMART Jacques le 25/02/2022 à l'âge de 72 ans.  
 Monsieur **POINT**, Gérard, le 28 février 2022 à l'âge de 87 ans.  
 Madame **LANDTSHEERE**, Marie-Madeleine, veuve, le 27 mars 2022 à l'âge de 88 ans.  
 Monsieur **BOUTIN Jean Pierre**, compagnon de Mme VARENNE Gisèle, le 31/03/2022 à l'âge de 81 ans.  
 Monsieur **LUCAS**, Michel, le 1er avril 2022 à l'âge de 87 ans.  
 Madame **COLLIN**, Hélène, épouse de COLLIN Pierre, le 25 avril 2022 à l'âge de 95 ans.  
 Monsieur **BARRAUD**, André, le 12 mai 2022 à l'âge de 92 ans.  
 Monsieur **COUDRET**, Armand, le 15 juin 2022 à l'âge de 101 ans.  
 Monsieur **CORNUAULT**, Marcel, le 12 juillet 2022 à l'âge de 90 ans.  
 Monsieur **GRELLIER**, Marcel, le 3 octobre 2022 à l'âge de 88 ans.  
 Monsieur **GOURMAUD** James, le 21 octobre 2022 à l'âge de 87 ans.

## Activités Thouars - Bressuire

Après deux ans d'arrêt dû à la pandémie on pouvait espérer que l'année 2022 allait repartir comme avant. Malheureusement le début d'année a commencé avec les mêmes contraintes que précédemment. Il fallut attendre avril pour reprendre nos activités.

La galette des rois ayant été annulée nous avons organisé un rassemblement le 2 avril 2022 que nous avons baptisé "galette de Pâques" Cette réunion s'est déroulée à la salle des fêtes de Luché-Thouarsais dans une ambiance très conviviale où tous les invités étaient heureux de se retrouver après une interruption aussi longue sans aucune réception. A cette occasion 45 personnes étaient présentes

Le pique-nique a eu lieu à la salle des loisirs de Luzay le 15 juin 2022. Ce jour-là. 35 personnes étaient présentes à cette manifestation, une journée qui a été marquée par une température caniculaire.

Au cours de l'après-midi très peu de personnes se sont adonnées aux cartes comme à l'accoutumé. L'ensemble du reste de l'assemblée a fini la journée à l'ombre sous un superbe noyer,

La dernière rencontre de l'année s'est déroulée le 19 octobre 2022 au restaurant "Les trois marchands" à Bressuire. Cette journée a réuni 32 personnes qui se sont retrouvées avec beaucoup de plaisir et avec le souhait que 2023 soit épargné par cette pandémie.

Jacky BACLE



### Dates à retenir pour 2023

Galette des rois :	samedi 21/01/2023
Pique-nique :	mercredi 14/06/2023
Repas en commun :	mercredi 18/10/2023

# Evénements 2022

## Hommage aux morts en Gendarmerie le 16 février 2022

La traditionnelle cérémonie organisée en l'honneur des gendarmes décédés en service en France, qui s'est déroulée hier après-midi à la caserne de Niort comme tous les 16 février, est également, depuis cette année, un moment pour célébrer ces « héros du quotidien » : ainsi, trois militaires du groupement ont été décorés, à savoir les adjudants Michaël Moufflet, Olivier Gramond et Sébastien Forget.

Courage et dévouement :

Le premier s'est vu remettre, des mains de Xavier Marotel, le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres qui présidait cet hommage solennel accompagné de sept dépôts de gerbes, la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement, sa version en bronze : ce militaire de la brigade motorisée de Parthenay n'avait pas hésité, le mardi 4 janvier dernier à Azay-sur-Thouet, à se jeter dans la rivière le Thouet pour secourir, avec un collègue s'étant attaché à la berge, une septuagénaire qui venait de tenter de mettre fin à ses jours.

Les deux autres sous-officiers ont reçu la médaille de la sécurité intérieure échelon bronze : Olivier Gramond pour son travail en marge du mouvement social des Gilets jaunes en Gâtine, Sébastien Forget pour avoir élucidé, pour la brigade de recherches de Niort, une série de cambriolages conduisant à l'interpellation de dix-sept suspects.

La cérémonie, placée sous l'autorité du lieutenant-colonel Pascal Lalouat, commandant en second le groupement, et qui a réuni une petite centaine de personnes dont les autorités civiles et militaires, s'est achevée par la lecture d'une déclaration du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. Trois gendarmes ont péri dans l'exercice de leurs fonctions ces douze derniers mois dans l'Hexagone.



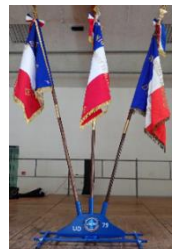
Trois gendarmes ont été décorés, l'adjudant Moufflet recevant la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement.

## Remplacement du drapeau UDPRG secteur Niort



*L'UD 79 a procédé à l'achat d'un nouveau drapeau pour le secteur de Niort*

*Le président Jean-Michel PUAUT et les membres du Conseil d'Administration remercient **Guy Rimbault** et **Nadine Hardy** pour leur participation à la réalisation d'un support.*



# Evènements 2022

## Journée famille de l'UD 79



Comme chaque année, afin de ne pas rompre les traditionnelles festivités organisées par l'UD 79, la journée famille, du début de l'été, s'est déroulée le vendredi 24 juin 2022, à l'espace « Pied Blanc » à Aiffres (79)

En raison de la météo capricieuse ce jour-là, les participants ont pris place à l'intérieur de la salle pour le repas.

Organisé par le président et les membres du CA, cet évènement a rassemblé 80 personnes, adhérents et conjoints. Après un apéritif, ces derniers ont pu déguster andouillette ou saucisse préparées par l'un de nos adhérents Bernard BENOIS avec l'aide de Jany.

La participation, à cette journée champêtre, du capitaine POMIE adjoint à la compagnie de Niort a été appréciée de nos retraités et veuves. Sa présence a été l'occasion d'échanger et de garder le contact avec les gendarmes en activité.

Cette formule de « journée famille » est également propice aux échanges entre les adhérents.

## Repas de rentrée de l'UD 79



Après avoir répondu à l'invitation du CA de l'UD 79 le vendredi 07 Octobre 2022, 81 convives (adhérents et conjoints) se sont retrouvés à la salle des fêtes du plan d'eau de Verruyes (79) pour le traditionnel repas dansant de rentrée.

Le président Jean Michel PUAUT a souhaité la bienvenue aux participants qui ont pu apprécier le repas préparé par le traiteur Canivet, le tout dans une ambiance conviviale et festive.

L'animation musicale a été assurée par Gérard SULLET membre du CA et président national qui a ravi l'assemblée. Nos seniors ont démontré, sur des danses douces ou rythmées, qu'ils savaient tenir la cadence une bonne partie de l'après-midi.



# Evènements 2022

## Cérémonie de souvenir parrain de promotion de militaires de la Gendarmerie



Le mardi 8 février 2022 au cimetière à Tillou (79) a eu lieu la célébration de la 69<sup>ème</sup> promotion du Brevet Elémentaire de spécialistes (CNF – CSTAGN) de l'école de Rochefort. 70 élèves sous-officiers se sont déplacés à cette occasion sous les ordres du colonel commandant l'école de Gendarmerie de Rochefort pour honorer leur parrain de promotion « Valcourt Pellevoisin », décédé en service et inhumé le 1<sup>er</sup> novembre 1932 dans son village natal à Tillou.

Cette cérémonie a débuté à 9h, en présence d'autorités civiles et militaires et de quatre de ses petits-enfants tous âgés de 60 à 84 ans. Le drapeau de l'UNPRG UD 79 accompagné du président Jean Michel PUAUT et de ceux d'associations d'anciens combattants apportent de la solennité à cet évènement.

A l'issue de cet hommage, les filleuls posent symboliquement une plaque funéraire, puis sous l'autorité du colonel commandant l'école de Rochefort, du capitaine POMIE commandant suppléant à la compagnie de Niort, ils entonnent ensuite le chant de la Gendarmerie.

A l'issue de cette cérémonie en hommage à l'adjudant Valcourt Pellevoisin, une collation rassemble toutes les personnes présentes parmi lesquelles figurent des retraités de la gendarmerie dont des membres de l'UD 79 indiquant, de fait, l'attachement porté à nos anciens.

**Qui était Valcourt Pellevoisin parrain de cette promotion de l'école de gendarmerie de Rochefort et de la caserne de Savigne Lathan ?**



# Evènements 2022



Né en 1886 à Tillou (79), Valcourt Pellevoisin s'engage au 1<sup>er</sup> régiment de Zouaves en Algérie. En 1908, il intègre la Gendarmerie. Il est affecté en Corse à la BT de Ponte-Novo puis en 1911 à la brigade de Chizé (79) comme gendarme à pied.

Pendant la grande guerre de 14/18, il est détaché, par deux fois, dans des unités prévôtales.

En 1921, il est nommé successivement CB des brigades de Savigné sur Lathan, Vouvray et Tours en Indre et Loire.

Nommé adjudant au cours de l'année 1930, il aura effectué 28 années de service au cours desquelles il a accompli onze campagnes.

## Circonstances du drame.

Le 20/10/1932, un meurtre est commis à Neuville sur Brenne (37). Pendant huit jours, des renforts sont journalièrement envoyés sur les lieux pour participer aux recherches. Par deux fois, l'adjudant Pellevoisin est volontaire pour cette mission dangereuse, dont une fois pour tendre une embuscade de nuit autour de la maison du meurtrier.

Le 28/10/1932, trois militaires de la gendarmerie pénètrent dans une grange suspecte, c'est alors que la décharge d'un fusil de chasse les atteint tous les trois.

L'adjudant Valcourt Pellevoisin, grièvement touché, décèdera des suites de ses blessures à l'hôpital de Château Renault où il avait été transporté. Des obsèques solennelles ont eu lieu dans la capitale tourangelle puis il est inhumé dans son village natal.

Le nom de l'adjudant Pellevoisin est mentionné sur la plaque à la mémoire des militaires de la 9<sup>ème</sup> légion de gendarmerie morts au champ d'honneur, à l'ennemi ou en service commandé, scellée sous le porche intérieur de la caserne Raby à Tours.

Les mérites de ce sous-officier ont été reconnus par l'attribution des décorations suivantes :

- La médaille militaire le 5 juillet 1925.
- La citation à l'ordre du 9<sup>ème</sup> corps d'armée en 1929 pour

s'être distingué dans l'organisation de la propagande pour le recrutement des militaires de carrière.



Le 13 novembre 2015, lors de l'inauguration de la nouvelle brigade de gendarmerie de Savigne sur Lathan (37) a reçu le nom de « **Caserne Adjudant Valcourt Pellevoisin** »

Rappelons l'importance que revêt, en termes d'exemplarité pour la gendarmerie, la décision de donner aux casernes, le nom de personnes qui sont allées jusqu'au sacrifice ultime.

Cela contribue également au devoir de mémoire que ces personnes ont bien mérité.

# Evènements 2022

## Prise commandement compagnie Bressuire le 18/11/2021



La prise de commandement du chef d'escadron **Laurent Fumoleau** s'est tenue dans la matinée du jeudi 18 novembre 2021, en présence notamment de la sous-préfète Catherine Labussière, du patron des gendarmes deux-sévriens le colonel Ludovic Vestieu, d'élus bressuirais et thouarsais

Laurent Fumoleau, arrivé au mois d'août 2011 dans la capitale du Bocage, est donc officiellement à la tête d'une centaine de gendarmes

## Prise commandement compagnie Niort le 11/10/2022



Le 11/10/2022, en présence des autorités locales, le chef d'escadron **Patrick Pivetta**, 48 ans, a officiellement pris son commandement à la tête de la compagnie de gendarmerie de Niort, prenant la suite du chef d'escadron Pierre Lacampagne. Il a sous son commandement 165 militaires.

Dans ses fonctions depuis le 15 mars dernier, le commandant Pivetta est gendarme depuis ses 18 ans. "J'ai officié en région parisienne, d'où je suis originaire, à la brigade de Melun. Puis, j'ai pris un poste de commandement en Normandie avant d'être officier concepteur pendant deux ans".

Le militaire prend pour la première fois un poste à la tête d'une compagnie. Outre ses fonctions au sein de la gendarmerie, Patrick Pivetta évolue également dans les Deux-Sèvres avec une autre casquette, celle de bénévole à la Croix-Rouge française, où il exerce un rôle de formateur et de coordinateur.

## Prise commandement compagnie Parthenay le 18/10/2022



Arrivé début octobre à la tête de la compagnie de gendarmerie de Parthenay où il succède à la commandante Karine Lacave, le capitaine **Grégory Raboisson** a officiellement pris son commandement ce mardi 18 octobre 2022 au matin, lors de la cérémonie militaire organisée à la caserne Allard sous les ordres du colonel Ludovic Vestieu, commandant le groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres.

Cette cérémonie s'est également déroulée sous l'égide de la sous-préfète de Parthenay, Stéphanie Petitjean et en présence des autorités locales.





**CAISSE NATIONALE  
DU GENDARME**

*Les Aides de la* **CNG**

### **Prêt amélioration de l'habitat pour le handicap ou la dépendance Besoin de financer un projet suite à une situation de handicap ou dépendance soudaine ?**

Le prêt amélioration de l'habitat handicap ou dépendance est destiné à financer des travaux d'amélioration de l'habitation ou l'achat d'équipement dans le cadre de la dépendance ou du handicap. Il est cumulable avec le prêt habitat.

C'est un prêt amortissable non affecté de la Banque Française Mutualiste (BFM), sans domiciliation bancaire exigée, dont **les intérêts sont intégralement pris en charge par la Caisse Nationale du Gendarme**. Son montant maximum est de **10 000 €** amortissable sur une durée maximum de **96 mois**. **Aucun frais de dossier** n'est prélevé à la mise en place du prêt.

#### **Aide aux veuves et veufs à faibles revenus (Formulaire G53)**

La CNG propose une aide annuelle pouvant aller jusqu'à **800 € maximum**.

- la veuve ou le veuf doit être adhérent à la CNG.
- la veuve ou le veuf doit avoir un **Revenu Brut Global (RBG) inférieur à 16 454,00 €**.

Cette somme sera majorée de 10 % par enfant à charge fiscalement.

- la demande d'aide ne peut être sollicitée qu'une seule fois par année civile.

#### **Aide à la dépendance à domicile (CESU) (Formulaire G66)**

Vous ou votre conjoint êtes dépendant et souhaitez rester à domicile ?

La Caisse Nationale du Gendarme est à vos côtés !

La CNG propose une aide à la dépendance annuelle pouvant aller jusqu'à **350 € maximum**.

#### **Aide à la dépendance en EHPAD ou en USLD (Formulaire G54)**

**Vous ou votre conjoint êtes dépendant et souhaitez avoir recours au placement temporaire ou définitif ?**

**La Caisse Nationale du Gendarme est à vos côtés !**

La CNG propose une aide financière pouvant aller jusqu'à **1 000 € maximum**.

#### **Aide à la prise en charge du transport du corps d'un défunt (Formulaire G58)**

La CNG peut vous aider sur les frais de transport d'un défunt, en cas de décès éloigné de votre domicile. Elle propose une aide financière jusqu'à **1000 € maximum** (1 € par kilomètre).

**IMPORTANT** : L'assemblée générale réunie à Strasbourg a approuvé l'exonération de cotisation des membres participants et des ayants droits centenaires, ceci à compter de leur date anniversaire

**Depuis le 1er janvier 2022, toutes vos demandes sont à envoyer à l'adresse suivante :**

**CNG - Pôle adhérents - TSA 11417 - 53106 MAYENNE CEDEX**

**Vous pouvez également consulter le site de la CNG où vous trouverez les formulaires à télécharger : <https://www.caissenationalegendarme.fr>**

**mais aussi vous adresser à votre délégué départemental :**

**Georges JOUBERT 06 84 32 15 39 ou [g.joubert@groupe-uneo.fr](mailto:g.joubert@groupe-uneo.fr)**

# Les Gendarmes qui veillent sur les Victimes



C'est l'un des nouveaux outils de la gendarmerie dans la **lutte contre les violences intrafamiliales**. Issues du **Grenelle contre les violences conjugales de 2019**, des **Maisons de protection des familles (MPF)** se créent au fil des mois dans les groupements de gendarmerie du territoire.

Dans les Deux-Sèvres, depuis fin 2021, la MPF 79 s'est installée dans les locaux du peloton d'autoroute de La Crèche. L'Adjudant LEDON Laurent dirige une équipe de quatre gendarmes, chargée d'appuyer les brigades territoriales dans les enquêtes sensibles, mais également d'organiser des sessions de prévention en milieu scolaire ou en direction des personnes âgées.

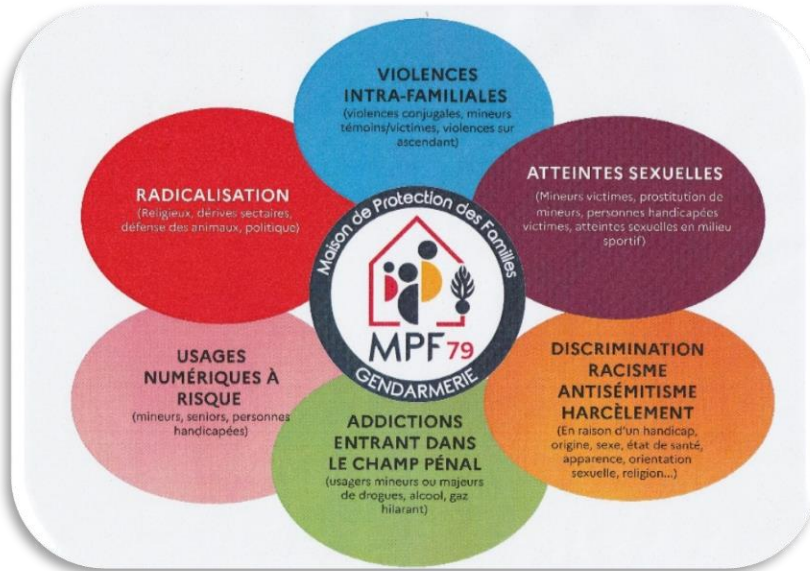
« Cette unité n'a pas vocation première à accueillir du public, nous relate l'adjudant LEDON. Le point de contact du public reste la brigade territoriale, ou le commissariat de police pour la police nationale. Et là, c'est en fonction de la sensibilité, de la difficulté de l'affaire que les gendarmes locaux pourront faire appel à cette Maison de protection des familles pour leur amener un complément technique, d'expertise, pour vraiment apporter la meilleure réponse et le meilleur soutien aux victimes. C'est comme le technicien en identification criminelle intervenant sur une scène de crime. Nos missions vont de la **prévention en milieu scolaire**, contre le harcèlement, la drogue, les dangers des écrans ou **auprès des personnes âgées**, face aux arnaques dont elles peuvent être victimes, en passant par la **protection et le suivi des victimes**.

Nous avons également une mission d'appui en lien avec les enquêteurs. Nous créons sur place, un climat de confiance pour recueillir les témoignages des victimes mineurs d'agressions sexuelles et de violences. Enfin nous suivons et orientons les victimes en lien avec les associations dédiées, autant de missions qui ont pour objectif principal de faciliter les démarches et la prise en charge des femmes, des enfants et des hommes qui vivent sous l'emprise d'un proche violent ».

La MPF 79 n'a pas vocation à traiter dans son intégralité la procédure judiciaire, mais assure un appui aux unités et aux victimes.



« Mon unité assure une permanence 24h/24 tous les jours de la semaine pour l'accompagnement, la formation voire l'appui judiciaire en lien avec le commandement du groupement **précise l'adjudant LEDON**. Nous apportons notre aide pour le recueil de la parole des victimes de violences intrafamiliales et des atteintes sexuelles. L'ensemble du personnel a été formé pour ces auditions de personnes fragiles qui est un exercice difficile pour l'enquêteur car il doit avoir l'esprit ouvert à toutes les hypothèses, sans perdre de vue que l'agression a pu avoir lieu ou non. »



Si la MPF n'a pas vocation à conduire des enquêtes judiciaires de bout en bout et n'est pas sollicitable par le public, elle est cependant à disposition et intervient très fréquemment au profit des brigades du département, par l'apport de technicités particulières et de son expérience professionnelle propre.

« Sur les neuf derniers mois, nous avons procédé à une centaine d'auditions de mineurs victimes de violences sexuelles ou intrafamiliales **ajoute l'adjudant LEDON**. Ces opérations sont effectuées principalement à l'UAMJ, unité d'accueil médico-judiciaire du CH de Niort ainsi que

dans les salles Mélanie des compagnies de Parthenay et Bressuire. Nous avons également participé à une vingtaine d'auditions de personnes handicapées victimes d'agressions sexuelles.

Cet appui judiciaire ne représente qu'une partie des prérogatives de la MPF soit 40% environ de son activité, les 60% restant sont des actes de prévention. En effet, nous participons ou animons de nombreuses réunions ou de rencontres en collaboration avec les services de la Préfecture ou associations diverses sous la forme d'actions auprès de publics « fragiles ». Nous intervenons dans les établissements scolaires ou auprès de personnes âgées et celles en situation d'handicap ainsi que, dernièrement dans un camp de vacances. La discrimination, le harcèlement, les usages numériques à risques, les addictions et à un degré moindre la radicalisation figure aussi dans le champ d'action de la MPF »



Agé de 52 ans, marié et père de deux garçons, l'adjudant Laurent LEDON arrive de la brigade des recherches de Confolens, où il a œuvré pendant onze années après, notamment, un passage au sein de la BT de Villefagnan. Ce sous-officier, originaire de Montmorillon, avait fait des auditions de victimes mineures sa spécialité, formant au passage une vingtaine de personnels du groupement de la Charente en tant que référent auditions de mineurs.

« **La clé développe-t-il, c'est l'empathie. Il faut savoir écouter sans juger, laisser parler, ne pas rompre les silences quand il y en a...Les enfants ont souvent un sentiment de culpabilité, ils peuvent se braquer facilement si, en face, on se montre trop ferme.** »

La MPF 79 est maintenant un point d'entrée privilégié, apprécié des différentes entités du département des Deux-Sèvres (institutionnelles, associatives ou privées) dans son domaine d'action global que sont les violences intrafamiliales. Elle est aussi clairement identifiée et reconnue des divers partenaires et autorités mais aussi par les services dédiés aux victimes au CH de Niort tels que l'UAV (Unité d'accueil des victimes de violences) et l'UAMJ (unité d'accueil médico-judiciaire)

Nous remercions l'adjudant LEDON pour son accueil, sa participation à l'élaboration de notre bulletin et du temps consacré pour le recueil de son témoignage.



# Informations sociales



## Maintien à domicile des personnes âgées : Ma Prime Adapt



Ma Prime Adapt' est une nouvelle aide de l'Etat qui permettra, après sa mise en place (**2023**), d'aider au financement des travaux de rénovation pour faciliter le maintien à domicile des seniors. C'est une excellente nouvelle pour tous les seniors qui souhaitent continuer de vivre à domicile. Avec la subvention Prime Adapt' ils pourront recevoir jusqu'à 5600 euros pour faire des travaux d'adaptation dans leur logement.

En effet, cette aide financière aura un champ d'application élargi, au-delà des personnes en perte d'autonomie. Cette nouvelle subvention fera probablement partie des différents dispositifs d'un plan général du gouvernement visant à réduire les chutes des personnes âgées, qui, rappelons-le, font de nombreuses victimes chaque année et représentent la cause **principale des accidents domestiques** parmi cette population.

### Qu'est-ce que Ma Prime Adapt' ?

Si la plupart des seniors souhaitent vivre le plus longtemps possible à domicile, de plus en plus de mesures gouvernementales permettent de réaliser ce souhait dans les meilleures conditions et quel que soit le degré d'autonomie de la personne. Avec Prime Adapt', les seniors pourront rénover leurs intérieurs selon leurs besoins. Le but de cette subvention est de permettre aux seniors de faire les installations nécessaires à leur bien-être et à leur sécurité. Même si chaque personne âgée vivant à domicile pourra présenter un dossier de demande d'aides, certains besoins seront privilégiés comme le remplacement d'une baignoire ou diverses installations comme des barres de maintien ou un monte-escalier. De manière générale, cette aide pourra servir à tous les travaux facilitant le maintien à domicile des seniors. Il est important de préciser qu'elle ne servira pas à financer des travaux d'embellissement de l'habitat.

### Qui pourra bénéficier de la subvention Ma Prime Adapt' ?

Cette aide permettant d'aider au financement de travaux d'habitat pour les seniors s'adresse aux personnes de plus de 70 ans. Le type de travaux effectués doit également répondre à certains critères et concerner des aménagements facilitant le maintien à domicile. Cette aide sera attribuée sous conditions de ressources et les revenus des bénéficiaires seront pris en compte pour en définir le montant.

Revenus annuels	Taux de participation à la dépense	Plafond du montant de l'aide
Moins de 20 593 €	70% du coût des travaux	5600 €
Entre 20 593 € et 25 000 €	50% du coût des travaux	4000 €

### Comment obtenir ma Prime Adapt' ?

Il est prévu que la demande de subvention Ma Prime Adapt' se fera par le biais de l'ANAH, l'Agence nationale de l'habitat, un organisme public qui propose déjà d'autres aides financières relatives à l'habitat et qui aide à lutter contre la précarité. En principe, Ma Prime Adapt' sera cumulable avec les autres aides existantes, notamment Ma Prime Rénov, et il est possible de vérifier si l'on est éligible auprès de sa caisse d'assurance retraite ou du conseil départemental de sa région.

Qu'il s'agisse de la Prime Adapt' ou d'une autre aide comme la Prime Rénov' qui existe déjà, les démarches pourront se faire **en ligne sur le site de l'ANAH** dédié à chaque aide et sont les suivantes :

Je crée un compte personnel avec une adresse mail

Je remplis en ligne un dossier de demande d'aide, avec le descriptif des travaux envisagés et les devis à l'appui

Je reçois par mail la confirmation d'obtention de l'aide et du montant prévisionnel

Je réalise mes travaux et je reçois mes factures

Je demande le solde de ma prime en déposant mes factures dans mon dossier

Je reçois le versement de ma prime définitive et je peux régler l'entreprise



## Adhésion couple à l'UNPRG



L'adhésion couple à l'UNPRG a été mise en place par le congrès de l'UNPRG à Ronces-Les-Bains en 2012. Actuellement, près de 3 000 épouses sont adhérentes à notre association.

La possibilité donnée à nos conjoints d'adhérer répondait, à l'époque, à un besoin de recrutement de l'UNPRG tout à fait légitime. Aujourd'hui, outre la confirmation de ce besoin, l'intérêt d'une adhésion couple se confirme compte tenu des évolutions statutaires de notre association.

Ainsi, pour celles ou ceux qui nous ont accompagné tout au long d'une carrière en gendarmerie il convient de leur dire ce que leur apporte une adhésion à l'UNPRG.

L'UNPRG vient d'être reconnue **association d'intérêt général**, ce qui lui donne une reconnaissance officielle quant à sa position en matière de soutien de ses adhérents. Le rescrit fiscal confirme, entre-autre, nos actions sociales envers tous nos ressortissants.

L'UNPRG vient de mettre en place un budget social en partenariat avec nos mutuelles historiques (UNEO, TEGO, CNG) et la Fondation Maison de la Gendarmerie. Des dossiers de secours sont envisageables pour les adhérents en difficulté de dépendance autonomie. **D'où l'intérêt d'être membre actif de l'association pour nos conjoints.**

*Des actions ont déjà été menées qui permettent d'intervenir sur les couples de retraités en situation de dépendance.*

Par ailleurs, ***l'adhésion d'un conjoint lui donne la possibilité de participer à la gestion des UD, ou même de l'UNPRG***, en étant membre actif de plein droit. Cette présence au sein de nos conseils d'administration est d'ailleurs fortement recommandée afin d'apporter une vision nouvelle des problèmes de retraites et notamment de pension de réversion.

Enfin, ***l'adhésion couple permet aux épouses de ne pas voir le lien se rompre au moment du décès du militaire.***

En effet, une grande majorité d'épouses sont ressortissantes de la sécurité sociale militaire et d'une mutuelle référencée par le ministère de la défense, ce qui crée une relation particulière avec les services sociaux liés au ministère. Sans oublier la Fondation Maison de la Gendarmerie qui participe au soutien des conjoints de militaires de la gendarmerie même en retraite.

***En résumé, être adhérent ou adhérente de l'UNPRG ouvre les portes des Institutions mutualistes et institutionnelles par un traitement à part lorsque le besoin s'en fait sentir.***

Beaucoup de présidents ont mis en place l'adhésion couple. Les pratiques courantes sont que le prix de l'adhésion couple s'établit aux trois quarts de deux adhésions actives de l'UD.

Cette adhésion « couple » permet à l'épouse, après un délai de carence d'un an, de bénéficier des mêmes avantages que l'adhérent, notamment dans le domaine « d'aides sociales ». Adhésion épouse : 10€ ou 30€ pour un couple

Contact assistante sociale groupement Niort

**Madame COUTELLIER Catherine**

☎ 0549286344 ou 0671286496

✉ catherine.coutellier@gendarmerie.interieur.gouv.fr



## Credit d'impôts

### Prolongation du crédit d'impôt pour souscription à un 1er abonnement de presse



Ce dispositif qui devait prendre fin en 2022 offre un **crédit d'impôt** pour tout premier abonnement à un titre de presse, d'information politique ou générale d'une durée d'un an au moins. Le crédit d'impôt s'élève à **30%** du montant de l'abonnement.

Ce crédit d'impôt a été **prolongé jusqu'en 2023**, mais des conditions de ressources limiteront son accessibilité. Ce qui n'est pas le cas pour les abonnements souscrits jusqu'au 31 décembre 2022.

**À savoir :** Le crédit d'impôt est valable, dans le cas d'un abonnement à une version papier ou numérique.

### Poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation



Comme vous le savez peut-être sûrement déjà, la **taxe d'habitation** est progressivement supprimée depuis 2018. Sa suppression définitive pour tous les foyers fiscaux français est prévue pour 2023. 80% des ménages ne la payent déjà plus depuis 2020. Pour les 20% des foyers restants, un **dégrèvement** est possible selon certaines conditions. Cet **allègement** s'élevait à 30% en 2021, et s'élève désormais à 65% pour cette année 2022.

**À savoir :** Seule la **taxe d'habitation** sur les résidences principales (THRP) est concernée. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants n'est pas prévue.

Lorsqu'en 2023, tous les foyers seront **exonérés** de la taxe d'habitation sur leur résidence principale, cela représentera un gain d'environ 738 euros en moyenne par foyer et par an. Soit une baisse de 18,1 milliards d'euros d'impôt, ce qui constitue **la plus importante baisse d'impôts** de ces dernières décennies.

### Plafond majoré à 1 000€ pour la réduction d'impôts des dons

Lorsque vous faites un **don à une association caritative**, votre don vous donne droit à une **réduction d'impôts de 75%** du montant de votre don. Depuis 2020 et pour faire face aux difficultés rencontrées par les plus démunis du fait de la crise sanitaire, le plafond de cette mesure avait été majoré à 1 000€. La loi de finances 2022 prévoit que la majoration de ce plafond soit maintenue jusqu'au 31 décembre 2023.

**À savoir :** Les dons peuvent être réalisés par versement d'une somme d'argent, d'une cotisation, de frais dans le cadre d'une activité bénévole, ou bien via l'abandon de revenus ou de produits, ou encore par le don en nature (dans le cas des oeuvres d'art notamment). Pour qu'une association soit éligible, il faut qu'elle soit à but non lucratif, qu'elle soit désintéressée (au niveau de son objet social et de sa gestion) et enfin qu'elle ne soit pas profitable à un nombre limité de personnes.



## Comment la réforme des valeurs locatives pourrait faire bondir vos impôts locaux



Les valeurs locatives cadastrales, sur lesquelles reposent le calcul des impôts locaux tels que la taxe foncière, seront bientôt révisées. Selon une étude de l'Institut des politiques publiques, cette réforme entraînera une hausse d'impôt foncier pour les logements les plus anciens et les plus spacieux

Propriétaires, attendez-vous à un ajustement de vos **impôts locaux** à partir de 2026. Car les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base fiscale au calcul des taxes directes locales assises sur votre logement seront bientôt révisées. **Taxe foncière**, taxe d'habitation, **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**... Ces impôts sont calculés à partir de la valeur locative de votre bien, c'est-à-dire le loyer théorique qu'il pourrait rapporter s'il était mis en location, à laquelle on multiplie les différents taux d'imposition de votre collectivité. Mais ces bases locatives, qui dépendent d'une multitude de facteurs comme la situation géographique du logement ou encore ses caractéristiques (surface, nombre de pièces, etc.), sont encore déterminées selon une évaluation du marché locatif de 1970. A l'exception d'une revalorisation à l'échelle départementale en 1980, ces valeurs n'ont jamais été révisées depuis et se voient appliquer chaque année un coefficient d'actualisation uniforme à l'échelle nationale.

Elles sont donc aujourd'hui totalement obsolètes, puisqu'elles ignorent les remodelages intervenus sur les territoires ces 50 dernières années, comme par exemple les phénomènes de gentrification, qui tirent les loyers de certains quartiers à la hausse, ou encore le développement des infrastructures locales, qui impactent la valorisation de certaines zones par rapport à d'autres. Afin d'y remédier, la loi de finances pour 2020 prévoit une révision de ces valeurs à partir des loyers constatés sur le marché locatif en 2023. Pour ce faire, les propriétaires bailleurs déclareront au fisc les informations relatives à chacune de leurs propriétés, dont les loyers pratiqués. A compter de 2026, l'ensemble des logements se feront appliquer une valeur locative révisée. A noter qu'à cette date, la taxe d'habitation sur les résidences principales devrait - sauf surprise - avoir disparu pour l'ensemble des contribuables. Ces bases devraient donc être principalement utilisées pour la taxe foncière, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

### Logement décent : évolution des critères



Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 450 kWh/m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la France métropolitaine. Le critère de performance énergétique (DPE) qui établit si un logement est décent a été modifié en ce sens par un décret paru au *Journal officiel* le 13 janvier 2021.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, sera inférieure à 450 kWh/m<sup>2</sup> en France métropolitaine.

Les logements les plus énergivores, dont la consommation d'énergie dépasse cette valeur, ne pourront plus être proposés à la location.

**À noter :** Cette mesure ne s'applique qu'aux nouveaux contrats de location conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.



# Informations sociales



## Exonération de la taxe foncière pour les personnes âgées, handicapées ou modestes



Seniors, personnes handicapées ou modestes bénéficient d'une exonération automatique de la taxe foncière. Si l'administration fiscale omet d'y procéder et envoie un avis d'impôt, il faut faire une réclamation afin d'obtenir un dégrèvement.

Une exonération totale et automatique de la **taxe foncière** est prévue pour les personnes âgées, handicapées ou modestes dès lors que certaines conditions sont remplies.

C'est ainsi que ceux qui perçoivent l'allocation de solidarité aux personnes âgées (**Aspa**) ou l'allocation supplémentaire d'invalidité sont exonérés de **taxe foncière** lorsqu'ils occupent leur habitation seuls ou avec leur conjoint ou partenaire de **Pacs**, avec des personnes qui sont à leur charge au sens de l'impôt sur le revenu, avec des personnes dont le «revenu fiscal de référence» de 2021 n'excède pas la limite prévue dans le tableau ci-dessous, ou avec d'autres personnes titulaires de la même allocation.

Il en va de même pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (**AAH**), quel que soit leur âge, lorsqu'ils occupent leur **résidence principale** dans les mêmes conditions et que le montant de leur « revenu fiscal de référence » de l'année précédente n'excède pas la limite prévue dans le tableau ci-dessous.

Les personnes âgées de plus de 75 ans au 1er janvier 2022 sont également exonérées de la **taxe foncière 2022** lorsqu'elles occupent leur habitation dans les mêmes conditions et que le montant de leur « revenu fiscal de référence » de 2021 figurant sur leur **avis d'impôt 2022** n'excède pas la limite prévue dans le tableau ci-dessous.

Si le nombre de part(s) pour le calcul de l'impôt sur les revenus est :	Le « Revenu fiscal de référence » qui figure sur l'avis d'impôt sur les revenus de 2021 n'est pas supérieur à :			
	Métropole	Guadeloupe Martinique – Réunion	Guyane	Mayotte
1 part	11 276 €	13 343 €	13 950 €	20 907 €
1,25 part	12 782 €	14 937 €	15 870 €	23 783 €
1,5 part	14 287 €	16 530 €	17 790 €	26 659 €
1,75 part	15 793 €	18 036 €	19 296 €	28 914 €
2 parts	17 298 €	19 541 €	20 801 €	31 169 €
2,25 parts	18 804 €	21 047 €	22 307 €	33 424 €
2,5 parts	20 309 €	22 552 €	23 812 €	35 679 €
2,75 parts	21 815 €	24 058 €	25 318 €	37 934 €
3 parts	23 320 €	25 563 €	26 823 €	40 189 €
supérieur à 3 parts	23 320 € + 3 011 € par demi-part supplémentaire	25 563 € + 3 011 € par demi-part supplémentaire	26 823 € + 3 011 € par demi-part supplémentaire	40 189 € + 4 510 € par demi-part supplémentaire

L'exonération de **taxe foncière** est accordée d'office par l'administration fiscale. Aucune démarche n'est à effectuer de la part des contribuables, sauf en cas de **résidence secondaire**.

Si le fisc oublie l'exonération, il faut adresser une réclamation au service des impôts des particuliers, dont les coordonnées sont mentionnées sur l'avis d'impôt de **taxe foncière**.





## Vos conseillers UNEO



**Karine Gerbier et Sébastien Vaury**, vos conseillers Unéo

Vous pouvez les rencontrer tous les vendredis de 14 h à 16 h 30 avec ou sans rendez-vous à l'agence Unéo de Saint-Maixent-l'École, 6 rue Chalon.

Ils peuvent aussi se déplacer à votre domicile sur rendez-vous pour faire le point sur votre protection Unéo en fonction de votre situation personnelle et professionnelle.

Karine GERBIER - 06 81 37 46 72 - k.gerbier@groupe-uneo.fr

Sébastien VAURY - 06 17 94 13 98 - s.vaury@groupe-uneo.fr

## Aides auxquelles vous avez droit après 60 ans.

### Allègement fiscal

Depuis 2020, 80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur taxe d'habitation pour leur résidence principale. Et pour les 20 % restants ? Cette année, une diminution progressive commence, jusqu'à la suppression définitive de la taxe en 2023. Pour bénéficier d'une exonération totale, un célibataire doit par exemple afficher un revenu fiscal inférieur à 27 761 €.

En plus, les seniors profitent d'allègements spécifiques d'impôts locaux. Exemple ? Si vous avez entre 65 et 75 ans et touchez des revenus modestes (moins de 11 120 €), vous profitez automatiquement d'une réduction de 100 € de votre taxe foncière. Si ce n'est pas le cas, foncez régulariser votre situation à votre service des impôts. Après 75 ans, toujours sous conditions de ressources, vous pouvez être automatiquement exonéré de cette taxe (y compris pour votre résidence secondaire, mais à condition d'en faire la demande). Et pour l'impôt sur le revenu ? Pour son calcul, les plus de 65 ans percevant moins de 24 690 € par an bénéficient d'un abattement automatique sur leurs revenus (de 1 224 ou 2 448 €). Ne cherchez pas la case à cocher dans votre déclaration, la somme est automatiquement déduite !

Votre parent âgé vit seul à son domicile, a besoin d'un soutien financier et vous lui versez une pension alimentaire (chèque, virement) ou financez directement certaines dépenses (frais médicaux, nourriture, aide à domicile...). Ces sommes sont déductibles de votre revenu imposable, sans plafond, à condition que ses ressources soient limitées. "*Nous conseillons de conserver la preuve des dépenses réalisées pour les justifier, si besoin, auprès de l'administration fiscale*", précise Brice Laurent, consultant chez Fidroit. De son côté, votre parent doit déclarer ces sommes en tant que pension alimentaire. Si vous l'accueillez à domicile, vous pouvez déduire de vos revenus imposables une somme forfaitaire de 3 542 € au titre des dépenses engagées pour lui, sans justificatif. Pour cela, votre ascendant doit être âgé de plus de 75 ans et ses ressources être modestes (10 838 € pour une personne seule). Si vous dépensez plus que le forfait, vous pouvez déduire les sommes réellement payées, à condition de conserver les justificatifs.

### Un coup de main pour les travaux

Vous voulez troquer votre baignoire antédiluvienne pour une douche à l'italienne ou refaire la cage d'escalier de votre maison en changeant le revêtement et en installant une barre d'appui ? Si vous réalisez des travaux d'adaptation de votre logement pour bien vieillir chez vous, vous pouvez profiter d'aides financières spécifiques. Accordées sous condition de ressources par les caisses de retraite, par certaines collectivités territoriales ou par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), elles offrent un coup de pouce non négligeable. Par exemple, la subvention de l'Anah pour des travaux d'aménagement spécifiques (liste disponible sur le site [Anah.fr](http://Anah.fr)) peut atteindre, selon vos ressources, de 35 à 50 % du montant des factures hors taxes (plafonnées). Pour les obtenir, plusieurs conditions sont nécessaires : "*Le logement doit avoir été construit depuis plus de quinze ans et ces réaménagements doivent être liés à une avancée en âge ou à un handicap*", précise Hélène Fouquet, chargée de mission autonomie au sein à l'Anah. Cette subvention peut être complétée par la prime "Habiter Mieux" si les travaux permettent de faire baisser votre consommation énergétique d'au moins 25 %.

Attention, ne commencez jamais vos travaux avant d'avoir pris contact avec l'Anah.

# *Nouveau souffle pour les anciennes casernes*

## Caserne Largeau

L'endroit ressemble toujours à un village fantôme. Encore plus quand les rafales de vent font claquer les volets des immeubles désertés depuis septembre 2011 et le départ des derniers gendarmes mobiles ainsi que de leurs familles. A l'abandon depuis plus de onze ans, l'ancienne caserne Largeau s'apprête, pourtant, à entamer une seconde vie.

Inséré dans le quartier des Sablières, entre le Pontreau, la quatre voies et l'avenue de Paris, le site d'une surface comparable à la place de la Brèche abritera 230 logements à l'horizon 2025. De l'habitat collectif et individuel, des bâtiments réhabilités et des constructions neuves représentant l'un des plus gros chantiers urbains à venir « Les Hauts de la Blauderie ».



En effet ce site de quatre hectares compris entre les rues des Sablières, de la Blauderie et de la Normandie est désert depuis septembre 2011 après le départ de l'escadron « 45/2 » de la gendarmerie mobile. Jusqu'à 120 militaires et leurs familles ont vécu là. Cet ensemble comprend douze immeubles (soit 104 appartements) des années 30, cinq immeubles des années 80 (soit 26 appartements), deux immeubles de bureaux, des locaux techniques, des garages, un atelier et même... un gymnase.



Nombreux sont ceux qui n'oublieront pas la date du 10/06/2011, le jour où le général Carmichael, commandant la région de gendarmerie Aquitaine et la zone de défense sud-ouest, est venu reprendre le fanion de l'escadron, que lui ont remis le capitaine Quiviger et ses hommes.

Lorsque les 97 derniers gendarmes mobiles encore en poste à Niort ont entonné ce jour-là la Marseillaise a capella, la pluie a redoublé d'intensité. Fallait-il y voir là un signe du ciel, pour ce qui semblait la plus triste journée de l'escadron 45/2 ?... Ce qui est certain, en revanche, c'est que cet hymne

national et la prise d'armes qui a suivi, composaient la cérémonie de dissolution dudit escadron.

L'affaire était engagée depuis plus d'un an, le démontage simultanément de l'enseigne de la caserne ne laissait guère de doute, et le « moratoire » pour surseoir à la fermeture de l'escadron niortais, demandé par l'Union départementale des personnels et retraités de la gendarmerie, est resté lettre morte... Résultat, le 10 décembre 2010, Brice Hortefeux, alors ministre de l'Intérieur, signait l'arrêté, scellant la dissolution de cette unité de gendarmerie mobile, ancrée à Niort depuis les années trente.

Ne restait plus qu'à régler les aspects social et militaire de la fermeture. Les 120 gendarmes en fonction à Niort au moment de la décision, ont tous obtenu leur mutation dans les régions qu'ils avaient demandées, mais cinq d'entre eux ont choisi de quitter l'uniforme.

Et c'est donc pratiquement en catimini qu'a eu lieu cette cérémonie finale, la pluie en prime. La caserne Largeau a fermé officiellement le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Il restera à l'État, à trouver preneur pour tout ou partie du site : quelque 5 hectares en pleine ville, avec essentiellement 120 logements.

Le fanion de l'escadron 45-2 aura donc flotté durant 77 ans sur le quartier des Sablières. Construite en 1933 la caserne Largeau était destinée au personnel de la SNCF mais, dès 1934 des gardes républicains s'y installaient et ce n'est qu'en 1948, après l'occupation, que l'Escadron de Niort a été créé.

Le panneau « A vendre » a disparu du paysage, rue des Sablières. Reste la pancarte « Terrain militaire : défense de pénétrer », pour quelques temps encore.

Le vaste site de l'ancienne caserne de gendarmerie dite Largeau, déserté depuis septembre 2011, a trouvé preneur. L'ensemble d'exception, réparti sur un terrain de 4 hectares, fait désormais l'objet d'un projet immobilier mêlant rénovation et construction, dans le secteur des Sablières, non loin du Pontreau.



A l'abandon depuis plus de onze ans, l'ancienne caserne Largeau s'apprête, pourtant, à entamer une seconde vie.

Finis le quartier fantôme et son décor de broussailles! Place à la création de 229 logements. Le projet prévoit la démolition d'une partie des bâtiments et la réhabilitation d'immeubles existants en redistribuant 165 logements. Auxquelles s'ajoute la construction de 28 habitations individuelles et de 36 logements collectifs.

### Caserne Duquesclin

En mars 2008, les premiers personnels du conseil général des Deux-Sèvres ont pris possession de leurs nouveaux locaux aménagés dans l'ancienne caserne Duquesclin à Niort. Répartis sur quatorze sites de la ville, l'objectif était de regrouper en un lieu unique l'ensemble des services. Ainsi, l'assemblée départementale a acquis 3,5 hectares des 7 hectares de la caserne désaffectée depuis une trentaine d'années.

A l'époque l'architecte du projet a voulu conserver « la peau » extérieure des bâtiments pour sauvegarder ce site aussi prestigieux. Il n'y a pas de construction neuve avec l'idée de tout loger dans « l'existant ». Un chantier de 40 millions d'euros. Les travaux ont débuté en juillet 2006 pour une livraison de la première tranche en mars 2008. Cette tranche comprend deux bâtiments de bureaux (9 000 m<sup>2</sup> au total), deux bâtiments de réunion (200 m<sup>2</sup> chacun), 1 500 m<sup>2</sup> de locaux techniques semi-enterrés, un parking semi-enterré de 120 places et la maison du conseil général. En 2010, l'aménagement du manège royal en salle des assemblées et en amphithéâtre de 300 places ont été créés.



Créé sous la Révolution française, le 7<sup>e</sup> régiment de hussards s'installe à Niort en 1892, succédant au 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers. C'est un corps de cavalerie légère, composé de 750 hommes, 728 chevaux et 500 réservistes en moyenne à l'année.



Les hussards occupent la caserne Du Guesclin. Trois bâtiments sont réservés au logement des troupes : le bâtiment principal édifié d'après le modèle Vauban, le casernement construit entre 1832 et 1836 et une ancienne écurie transformée en logements en 1868. L'ameublement est succinct : matelas, planche à bagages placée au-dessus de la rangée des lits. Des crochets à la tête des lits permettent de suspendre les armes, les souliers, les selles et les brides des chevaux. Edifiés à partir de 1734, les bâtiments qui abritent aujourd'hui la Maison du Département ont servi de garnison pendant près de deux siècles.



## Union Départementale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie des Deux-Sèvres

### INSCRIPTIONS POUR LES FESTIVITES EN 2023



#### LOTO

Mr et Mme.....  
demeurant à :.....Nombre :.....  
participera (ont) au loto annuel le dimanche **26/02/2023** à 14h à la salle des fêtes de  
CHAURAY.

Les inscriptions sont à faire avant le 15/02/2023 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce  
Riffault 79460 MAGNE. ☎ 0626753412 ✉ alainroy7955@gmail.com



#### A.G.

Mr et Mme.....  
demeurant à :.....Nombre :.....  
participera (ont) à l'Assemblée Générale le vendredi **03/03/2023** à 09h30 à la salle du  
restaurant 8 Rue de la Gâtine Montplaisir, 79220 Saint-Christophe-sur-Roc

Les inscriptions sont à faire avant le 20/02/2023 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce  
Riffault 79460 MAGNE. ☎ 0626753412 ✉ alainroy7955@gmail.com



#### Journée champêtre

Mr et Mme.....  
demeurant à :.....Nombre :.....  
participera (ont) ) à la journée famille le vendredi **23/06/2023** à 12h au lieu-dit Pied  
Blanc à AIFFRES

Les inscriptions sont à faire avant le 12/06/2023 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce  
Riffault 79460 MAGNE. ☎ 0626753412 ✉ alainroy7955@gmail.com



#### Repas .rentrée

Mr et Mme.....  
demeurant à :.....Nombre :.....  
participera (ont) au repas de rentrée le vendredi **06/10/2023** à 12h salle Rabelais à  
St- MAIXENT L'ECOLE.

Les inscriptions sont à faire avant le 25/09/2023 auprès de Alain ROY, 26 rue Léonce  
Riffault 79460 MAGNE. ☎ 0626753412 ✉ alainroy7955@gmail.com



# A vous de jouer



GRADE DANS L'ARMÉE CALMANTE	NIMBÉE ABEILLES	MAMELLE PLACE DE L'ÉTOILE	NOM D'EMPRUNT TRAVAIL FORCÉ	GROS TITRES	FAUTE AU FILET EXÉCUTERAI
HOMME DE DROIT MILLÉSIME				OBTINT ABRUPT	
		GRANDE DANS LE CIEL SPLENDEUR			PRÉCÈDE LE SECHAGE
COMIQUE CONTRAT			ACCORD SLAVE GUÈRE		ILE DE FRANCE AVARIÉ
		AURAS FOI			
VOISIN DU BELGE FOYER					
		INDO-EUROPÉEN TE RENDS UTILE			LANGUE PARLÉE PAR JÉSUS
CLASSE SOCIALE	LÉSIONS BUCCALES	VIRAGE À SKI DONNÉS PAR L'INDIC		CONJONCTION FLEUR ORNEMENTALE	
			FERA LA COMMÈRE ÉTUI		
FLEUR D'AUTOMNE	PRESSE POUSSÉ UN CRI ANIMAL		DOIGTÉ		ARGENT AU LABO UNITÉ ALLEMANDE
ÉLIMINA AMOURETTE		PAYS D'EUROPE			APPRIS
			SALLES OBSCURES		
POUR ALLER DE 5 À 7		GREFFA			DÉPOUILLÉ

## SUDOKU • FACILE

		6			1	7	
	7		4	3			1
1		8	5			6	9
8				9		4	6
	9		6		3		2
	2	4		1			3
9		5			4	3	6
	4			6	9		8
		2	8			1	

## SUDOKU • MOYEN

	9	6	7				5
							2
	7	8	2				
		9		1			7
4		5				6	3
	6			5		4	
					2	5	8
5							
	2				9	1	3

## SUDOKU • DIFFICILE

	3		1			6	4
			8	9			2
5							
	8	9	5		1		2
	2						7
3		2		8	1	6	
							8
	7			2	5		
	1	5			4		9

www.unprg.com

## Solutions mots fléchés et sudoku

U	N	A	V	A	N	E	N	X	S		
B	E	G	U	I	N	C	I	N	S		
E	T	A	L	E	I	T	A	L	E		
C	H	R	V	S	A	N	T	H	E	M	E
A	G	A	P	U	R	G	E	A	G		
C	A	S	T	E	M	E	D	I	R	A	
C	A	R	A	R	E	N	O				
A	T	R	E	A	R	V	A	R	E	N	
S	N	E	R	L	A	N	D	A	I	S	
B	A	I	L	C	R	O	I	R	A	S	
D	R	O	L	E	C	H	A	R	E		
C	J	U	R	E	O	U	R	S	E		
A	D	O	U	C	I	S	S	A	N	T	E
L	P	A	P	A	P	A	P	A	P	A	P

### SUDOKU • FACILE

3	6	2	8	7	1	9	4	
7	4	1	3	6	9	2	8	5
9	8	5	1	2	4	3	7	6
6	2	4	7	1	8	9	5	3
5	9	7	6	4	3	8	2	1
8	1	3	2	9	5	4	6	7
1	3	8	5	7	2	6	4	9
2	7	9	4	3	6	5	1	8
4	5	6	9	8	1	7	3	2

### SUDOKU • MOYEN

6	2	7	5	8	9	1	3	4
5	8	3	6	4	1	9	2	7
9	4	1	3	7	2	5	8	6
7	6	2	9	5	3	4	1	8
4	1	5	8	2	7	6	9	3
8	3	9	4	1	6	2	7	5
1	7	8	2	6	5	3	4	9
3	5	4	1	9	8	7	6	2
2	9	6	7	3	4	8	5	1

### SUDOKU • DIFFICILE

2	1	5	3	8	3	5		
8	7	6	9	2	5	3	1	4
4	9	3	6	1	7	2	5	8
3	5	4	2	7	8	1	6	9
6	2	1	4	3	9	8	7	5
7	8	9	5	6	1	4	3	2
5	6	2	7	4	3	9	8	1
1	4	7	8	9	6	5	2	3
9	3	8	1	5	2	6	4	7

www.unprg.com

# CALENDRIER 2023

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D 1 Jour de l'an	M 1 Ella	M 1 Aubin	S 1 Hugues	L 1 Fête du travail	J 1 Justin
L 2 Basile	J 2 Présentation	J 2 Chloé Bon	D 2 Sandrine	M 2 Boris	V 2 Blandine
M 3 Geneviève	V 3 Blaise	V 3 Guénoilé	L 3 Richard	M 3 Phil.Jacq.	S 3 Kévin
M 4 Odilon	S 4 Véronique	S 4 Casimir	M 4 Isidore	J 4 Sylvain	D 4 Fête des Mères
J 5 Edouard	D 5 Agathe	D 5 Olive	M 5 Irène	V 5 Judith	L 5 Igor
V 6 Mélaïne	L 6 Gaston	L 6 Colette	J 6 Marcellin	S 6 Prudence	M 6 Norbert
S 7 Raymond	M 7 Eugénie	M 7 Félicité	V 7 J.-B. de la Salle	D 7 Gisèle	M 7 Gilbert
D 8 Epiphanie	M 8 Jacqueline	M 8 Jean de Dieu	S 8 Julie	L 8 Victoire 1945	J 8 Médard
L 9 Alix	J 9 Apolline	J 9 Françoise	D 9 Pâques	M 9 Pacôme	V 9 Diane
M 10 Guillaume	V 10 Arnaud	V 10 Vivien	L 10 L. de Pâques	M 10 Solange	S 10 Landry
M 11 Pauline	S 11 ND de Lourdes	S 11 Rosine	M 11 Stanislas	J 11 Estelle	D 11 Barnabé
J 12 Tatiana	D 12 Félix	D 12 Justine	M 12 Jules	V 12 Achille	L 12 Guy
V 13 Yvette	L 13 Béatrice	L 13 Rodrigue	J 13 Ida	S 13 Rolande	M 13 Antoine de P.
S 14 Nina	M 14 Valentin	M 14 Mathilde	V 14 Maxime	D 14 Matthias	M 14 Elisée
D 15 Remi	M 15 Claude	M 15 Louise	S 15 Paternite	L 15 Denise	J 15 Germaine
L 16 Marcel	V 16 Julienne	V 16 Bénédicte	D 16 Benoît-Joseph	M 16 Honoré	V 16 J. F. Régis
M 17 Roseline	M 17 Alexis	V 17 Patrice	L 17 Anicet	M 17 Pascal	S 17 Hervé
M 18 Prisca	S 18 Bernadette	S 18 Cyrille	M 18 Parfait	J 18 Ascension	D 18 Fête des Pères
J 19 Marius	D 19 Gabon	D 19 Joseph	M 19 Emma	V 19 Yves	L 19 Romuald
V 20 Sébastien	L 20 Aimée	L 20 PRINTEMPS	J 20 Odette	S 20 Bernardin	M 20 Silvère
S 21 Agnès	M 21 Damien	M 21 Clémence	V 21 Anselme	D 21 Constantin	M 21 ETE
D 22 Vincent	M 22 Isabelle	M 22 Léa	S 22 Alexandre	L 22 Emile	J 22 Alban
L 23 Barnard	J 23 Lazare	J 23 Victorien	D 23 Georges	M 23 Didier	V 23 Audrey
M 24 Fr. de Sales	V 24 Modeste	V 24 Cath. de Suède	L 24 Rdèle	M 24 Donatien	S 24 Jean-Baptiste
M 25 Conv. de Paul	S 25 Roméo	S 25 Annonciation	M 25 Marc	J 25 Sophie	L 25 Prosper
J 26 Paule	D 26 Nestor	D 26 Larissa +1h	M 26 Alida	V 26 Bérenger	M 26 Antheim
V 27 Angèle	L 27 Honorine	L 27 Habib	S 27 Zita	S 27 Augustin	L 27 Fernand
S 28 Th. d'Acquin	M 28 Romain	M 28 Gontran	V 28 Valérie	D 28 Pentecôte	M 28 Irénée
D 29 Gildas		M 29 Gwladys	S 29 Cath. de Sienne	L 29 L. Pentecôte	J 29 Pierre-Paul
L 30 Martine		J 30 Amédée	D 30 Robert	M 30 Ferdinand	V 30 Martial
M 31 Marcelle		V 31 Benjamin		M 31 Visitation	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
S 1 Thierry	M 1 Alphonse	V 1 Gilles	D 1 Thé. de l'E. Jésus	M 1 Toussaint	V 1 Florence
D 2 Martinien	M 2 Julien Eymard	S 2 Ingrid	L 2 Léger	J 2 Défunts	S 2 Viviane
L 3 Thomas	J 3 Lydie	D 3 Grégoire	M 3 Gérard	V 3 Hubert	D 3 François Xavier
M 4 Florent	V 4 Jean-M. Vianney	L 4 Rosalie	M 4 Fr. d'Assise	S 4 Charles	L 4 Barbara
M 5 Antoine	S 5 Abel	M 5 Raïssa	J 5 Fleur	D 5 Sylvie	M 5 Gérald
J 6 Mariette	D 6 Transfiguration	M 6 Bertrand	V 6 Bruno	L 6 Bertille	M 6 Nicolas
V 7 Raoul	L 7 Gaétan	J 7 Reine	S 7 Serge	M 7 Carine	M 7 Ambroise
S 8 Thibault	M 8 Dominique	V 8 Nativité	D 8 Pélage	M 8 Geoffroy	V 8 Imm. Conception
D 9 Amandine	M 9 Amour	S 9 Alain	L 9 Denis	J 9 Théodore	S 9 Pierre Fourier
L 10 Ulrich	J 10 Laurent	D 10 Inès	M 10 Ghislain	V 10 Léon	D 10 Romaric
M 11 Benoît	V 11 Claire	L 11 Adelphe	M 11 Firmin	S 11 Armistice 1918	L 11 Daniel
M 12 Olivier	S 12 Clarisse	M 12 Apollinaire	J 12 Wilfried	D 12 Christian	M 12 Jeanne F.C.
J 13 Henri et Joël	D 13 Hippolyte	M 13 Aimé	V 13 Géraud	L 13 Brice	M 13 Lucie
V 14 Fête Nationale	L 14 Evrard	J 14 Croix Glorieuse	S 14 Juste	M 14 Sidoine	J 14 Odile
S 15 Donald	M 15 Assomption	V 15 Roland	D 15 Thérèse d'Avila	M 15 Albert	V 15 Ninon
D 16 ND Mt Carmel	M 16 Armel	S 16 Edith	L 16 Edwige	J 16 Marguerite	S 16 Alice
L 17 Charlotte	J 17 Hyacinthe	D 17 Renaud	M 17 Baudoin	V 17 Elisabeth	D 17 Gaël
M 18 Frédéric	V 18 Hélène	L 18 Nadège	M 18 Luc	S 18 Aude	L 18 Gatien
M 19 Arsène	S 19 Jean Eudes	M 19 Emilie	J 19 René	D 19 Tangy	M 19 Urbain
J 20 Marina	D 20 Bernard	V 20 Davy	V 20 Adeline	L 20 Edmond	L 20 Théophile
V 21 Victor	L 21 Christophe	J 21 Matthieu	S 21 Céline	M 21 Prés. de Marie	J 21 Pierre C.
S 22 Marie Madeleine	M 22 Fabrice	V 22 Maurice	D 22 Elodie	M 22 Cécile	V 22 HIVER
D 23 Brigitte	M 23 Rose de Lima	S 23 AUTOMNE	L 23 Jean de Capistran	J 23 Clément	S 23 Armand
L 24 Christine	J 24 Barthélémy	D 24 Thécie	M 24 Florentin	V 24 Flora	D 24 Adèle
M 25 Jacques	V 25 Louis	L 25 Hermann	M 25 Crépin	S 25 Catherine	L 25 Noël
M 26 Anne-Joachim	S 26 Natacha	M 26 Côte et Damien	J 26 Dimitri	D 26 Delphine	M 26 Etienne
J 27 Nathalie	D 27 Monique	M 27 Vinc. de Paul	V 27 Emeline	L 27 Séverin	M 27 Jean
V 28 Samson	L 28 Augustin	J 28 Venceslas	S 28 Jude	M 28 Jacq. de la M.	J 28 Innocents
S 29 Marthe	M 29 Sabine	V 29 Michel	D 29 Narcisse -1h	M 29 Saturnin	V 29 David
D 30 Juliette	M 30 Flacre	S 30 Jérôme	L 30 Bienvenue	S 30 Roger	S 30 Roger
L 31 Ignace de L.	J 31 Aristide		M 31 Quentin	J 30 André	D 31 Sylvestre

■ ZONE A: Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
■ ZONE B: Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg  
■ ZONE C: Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles  
■ JOURS FERIES ● NOUVELLE LUNE ◐ PREMIER QUARTIER ○ PLEINE LUNE ◑ DERNIER QUARTIER

